



CONVOCACTION

Date : 25 mars 2021
Affichée le : 25 mars 2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 30
Pouvoirs : 3
Absent : 1

COMPTE RENDU

Affiché le : 8 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi premier avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en séance à La Scène Adamoise sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT - M. Michel VRAY - Mme Claudine MORVAN LE BREC'H - M. Joël MOREAU - Mme Agnès TELLIER - M. Bruno DION - Mme Aurélie PROCOPPE - M. Morgan TOUBOUL - Mme Armelle CHAPALAIN - M. Jean-Dominique GILLIS - M. Alphonse PAGNON - Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC - M. Michel GINOUX - M. Gérard BRUNEL - Mme Virginie GRANTE - M. Thierry MALHERBE - Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON - Mme Sylvie BRIÈRE - Mme Carole BOULANGER - M. François DELAIS - Mme Sophie GUILHAUME - M. Loïc LEBALLEUR - M. Rodolphe MIET - Mme Nathalie GEORGE-GOURET - M. Julien DOLFI - Mme Claudine MULLER - M. Edwin LEGRIS - Mme Carine PELEGRIN.

Absents représentés

Mme Annie PARAGE.....Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H
Mme Gaëlle DEMARSPouvoir à Mme Julita SALBERT
Mme Cécile PIGNOLPouvoir à Mme Sophie GUILHAUME

Absent :

M. François RAMPON

Secrétaire de séance : M. Julien DOLFI

Le Conseil Municipal,

- approuve à 31 voix pour, le procès-verbal du 11 février 2021.

Point n° 17 annulé– Conclusion d'un avenant n°4 à la convention de Projet Urbain Partenarial conclu avec la société Eiffage Aménagement.

▪ Informations du Maire.

Manifestations :

Avril

Jeudi 1^{er} avril

- 19h – Conseil Municipal – La Scène adamoise.

Dimanche 4 avril

- Animations sur le marché : Pâques.

Jusque début octobre

- Exposition « Pierre Gatier (1878-1944) De l'élégance parisienne aux rives de l'Oise » - Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq.

Mai

Samedi 1^{er} mai

- Ouverture des activités de la Plage.

Du 3 au 17 mai

- 14h – 17h30 - Exposition de travaux d'étudiants de l'Ecole supérieure des arts et industries graphiques (Ecole Estienne, Paris) – organisée par le Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq – Château Conti.

Mercredi 5 mai

- Journée de l'Europe.

- Samedi 8 mai*
 - Commémorations du 8 mai 1945.
 - 20h30 – Concert choral La chapelle du Prince de Conti – La Scène adamoise.
- Samedi 15 mai*
 - 18h – 22h - Nuit européenne des musées - Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq.
- Mercredi 19 mai*
 - 14h-16h30 – L'Atelier du mercredi : Création de tampons - Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq.
- Jeudi 20 mai*
 - 21h – Concert jazz Jean-Jacques Milteau Quartet Gospel Soul n'blues – La Scène adamoise.
- Samedi 22 mai*
 - Marché des producteurs et des terroirs – Place du Marché.
- Lundi 24 mai*
 - Brocante du centre-ville – organisé par l'ACIA.
- Vendredi 28 mai*
 - 19h – Conseil Municipal – La Scène adamoise.

Travaux :

- Les travaux du parking de l'école Camus sont terminés.
- Installation de jeux dans la cour de l'école Chantefleur.
- Remplacement du kiosque du mini-golf à la Plage fin avril début mai.
- Remise en état de la Plage avant l'ouverture.
- Travaux sur les vestiaires du Bassin Record à la Plage.
- Changement des menuiseries du Castelrose prévu au mois de mai.
- L'enfouissement des réseaux rue St Lazare est terminé.
- La borne électrique sur le parking Casino est en service.

Divers :

- La Ville de l'Isle-Adam a reçu le prix spécial « Fleurs et Paysages Solidaires » décerné par le Conseil Régional d'Ile-de-France.
- Depuis le 24 février 2021, le Port a été livré et les premiers bateaux sont arrivés.

Délibération : n° 2021-04-01

Rapport n° 1 - Décisions du Maire n°13-2021 à n°35-2021.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** des décisions n°13-2021 à 35-2021 prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Délibération : n° 2021-04-02

Rapport n° 2 – Compte de gestion 2020 - Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 28 pour et 3 contre,

- **déclare que** le Compte de Gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2020 par le Percepteur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération : n° 2021-04-03

Rapport n° 3 – Compte de gestion 2020 - Plage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 28 pour et 3 contre,

- **déclare que** le Compte de Gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2020 par le Percepteur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération : n° 2021-04-04

Rapport n° 4 – Compte de gestion 2020 – Scène Adamoise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 28 pour et 3 contre,

- **déclare que** le Compte de Gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2020 par le Percepteur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération : n° 2021-04-05

Rapport n° 5 – Compte administratif 2020 - Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 27 voix pour et 3 contre,

- **adopte** le Compte Administratif de la VILLE 2020 tel qu'il est constaté un résultat excédentaire en section d'investissement de 265 248.65 € et un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 4 975 054.85 €.

Le résultat global de clôture du compte administratif 2020 se solde par un excédent de 5 240 303.50 €.

Le résultat net de l'exercice 2020 de la VILLE, intégrant au résultat global de clôture le solde des Restes à Réaliser (RAR), s'élève à la somme de **1 593 129.98 €.**

- **constate** la conformité des résultats du compte administratif avec ceux du compte de gestion établi par le receveur municipal.

Délibération : n° 2021-04-06

Rapport n° 6 – Compte administratif 2020 - Plage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 27 voix pour et 3 contre,

- **adopte** le Compte Administratif de la Plage 2020 tel qu'il est constaté un résultat excédentaire en section d'investissement de 25 634.83 € et un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 84 809.99 €.

Le résultat global de clôture du compte administratif 2020 se solde par un excédent de 110 444.82 €.

Le résultat net de l'exercice 2020 de la Plage, intégrant au résultat global de clôture le solde des Restes à Réaliser (RAR), s'élève à la somme de **49 254.32 €.**

- **constate** la conformité des résultats du compte administratif avec ceux du compte de gestion établi par le receveur municipal.

Délibération : n° 2021-04-07

Rapport n° 7 – Compte administratif 2020 – Scène Adamoise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 27 voix pour et 3 contre,

- **adopte** le Compte Administratif de la Scène Adamoise 2020 tel qu'il est constaté un résultat déficitaire en section d'investissement de 34 467,03 € et un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 205 168,07 €.

Le résultat global de clôture du compte administratif 2020 se solde par un excédent de 170 701,04 €.

Le résultat net de l'exercice 2020, intégrant au résultat global de clôture le solde des Restes à Réaliser (RAR), s'élève à la somme de **135 710,24 €**.

- **constate** la conformité des résultats du compte administratif avec ceux du compte de gestion établi par le receveur municipal.

Délibération : n° 2021-04-08

Rapport n° 8 – Affectation des résultats 2020 au budget 2021 - Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 28 voix pour et 3 contre,

- **approuve** l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement 2020 pour un montant de **3 381 924.87 €** à l'article 1068 du budget 2021 de la ville, le solde de 1 593 129.98 € est affecté à la section de fonctionnement à l'article 002 du budget 2021.

Délibération : n° 2021-04-09

Rapport n° 9 – Affectation des résultats 2020 au budget 2021 - Plage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 28 voix pour et 3 contre,

- **approuve** l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement 2020 pour un montant de **35 555.67 €** à l'article 1068 du budget 2021 de la Plage, le solde de **49 254.32 €** est affecté à la section de fonctionnement à l'article 002 du budget 2021.

Délibération : n° 2021-04-10

Rapport n° 10 – Affectation des résultats 2020 au budget 2021 – Scène Adamoise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 28 voix pour et 3 contre,

- **approuve** l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement 2020 pour un montant de **69 457.83 €** à l'article 1068 du budget 2021 de la Scène Adamoise, le solde de **135 710.24 €** est affecté à la section de fonctionnement à l'article 002 du budget 2021.

Délibération : n° 2021-04-11

Rapport n° 11 – Budget primitif – Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 29 voix pour et 3 contre,

- **approuve** le budget primitif 2021 de la Ville :

Celui-ci s'élève à la somme de 33 113 974.33 euros, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = 12 743 465.33 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 20 370 509.00 €

Rapport n° 12 – Budget primitif – Plage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 29 voix pour et 3 contre,

- **approuve** le Budget Primitif du Budget Annexe de la Plage, exercice 2021, Celui-ci s'élève à la somme de 749 506,50 euros, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :
Dépenses et Recettes = 240 790,50 €

Section de Fonctionnement :
Dépenses et Recettes = 508 716,00 €

Délibération : n° 2021-04-13

Rapport n° 13 – Budget primitif – Scène Adamoise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 29 voix pour et 3 contre,

- **approuve** le Budget Primitif du Budget Annexe de la Scène Adamoise, exercice 2021, Celui-ci s'élève à la somme de 580 140,07euros, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :
Dépenses et Recettes = 203 429,83 €

Section de Fonctionnement :
Dépenses et Recettes = 376 710,24 €

Délibération : n° 2021-04-14

Rapport n° 14 – Vote des taux d'imposition 2021 (TFPB, TFPNB et CFE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 29 voix pour et 3 contre,

- conformément aux orientations prises dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, en appliquant une augmentation des taux des contributions directes de **1.32%** aux taux de taxe du foncier bâti et taxe du foncier non bâti et sans augmenter le taux de CFE, tels que ci-dessous :

Taxe Foncier Bâti : **36,09%**

Taxe Foncier Non Bâti : **92,59%**

Cotisation Foncière des Entreprises : **27,94%**

Délibération : n° 2021-04-15

Rapport n° 15 – Tarifs du service Enfance-Affaires scolaires et Etablissements d'accueil du Jeune enfant 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 29 voix pour et 3 contre,

- **approuve** les tarifs pour l'année 2021,
- **dit** que ces applications entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2021

Délibération : n° 2021-04-16

Rapport n° 16 – Tarifs d'accueil en structure petite enfance placés par l'aide à l'enfance (ASE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 32 voix pour,

- **approuve** les tarifs pour l'année 2021 pour les enfants placés par l'ASE.

Délibération : n° 2021-04-17

Rapport n° 18 – Cession d'un terrain (lot n°3) issu de la parcelle cadastrée AT 427 sise 27 quai de l'Oise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 29 voix pour et 3 contre,

- **approuve** la cession par la ville de la parcelle AT 433 (lot n°3), d'une contenance de 749 m² au prix de trois cent quinze mille euros.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.
- **charge** notre notaire de rédiger tous les actes à venir.

Délibération : n° 2021-04-18

Rapport n° 19 – Règlement de fonctionnement des prestations périscolaires et extrascolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 32 voix pour,

- **accepte** le nouveau Règlement de fonctionnement des prestations périscolaires et extrascolaires

Délibération : n° 2021-04-19

Rapport n° 20 – Signature d'une convention relative à la mise à disposition de places en halte-garderie avec la ville de Parmain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 32 voix pour,

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la mise à disposition de places en halte-garderie avec la ville de Parmain.

Délibération : n° 2021-04-20

Rapport n° 21 – Signature d'une convention d'implantation et d'usage sur le domaine public avec le Syndicat Tri-Or.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 32 voix pour,

- **accepte** la conclusion d'une convention d'implantation et d'usage sur le domaine public avec le Syndicat Tri-Or concernant l'opération sus-évoquée.
- **autorise** le maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : n° 2021-04-21

Rapport n° 22 – Signature de la charte d’engagements réciproques avec la Région Ile-de-France, pour l’offre « Navigo Culture ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 32 voix pour,

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte d’engagements réciproques avec la Région Ile-de-France pour l’offre Navigo Culture.

Délibération : n° 2021-04-22

Rapport n° 23 – Ajout d’un membre à la commission municipale Vie associative, Sport et Événementiel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 32 voix pour,

- **nomme** Annie PARAGE comme membre supplémentaire au sein de la commission municipale « Vie associative, Sport et Événementiel ».

Délibération : n° 2021-04-23

Rapport n° 24 – Exonération exceptionnelle du loyer du restaurant de la Plage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 32 voix pour,

- **valide** une réfaction des loyers dus par l’exploitant du restaurant de la Plage pour janvier, février, mars, avril 2021.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.



Le Maire de L'Isle-Adam,

Sebastien Poniatowski
Sébastien PONIATOWSKI